

VALENCE SUR BAÏSE Le Conseil Municipal opterai pour son rattachement au Pays d'Armagnac

"Pour être plus grands et plus forts", estime le maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud



VALENCE SUR BAÏSE Le Conseil Municipal opterai pour son rattachement au Pays d'Armagnac

Mercredi 25 novembre en début de soirée, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud. Les dix délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité. Deux grands débats relatifs à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui portaient sur le rapprochement de syndicats de rivière et sur le Schéma départemental de coopération intercommunale, SDCI ont plus particulièrement intéressé l'assemblée.

Accord de fusion des syndicats d'aménagement de la vallée de l'Auloue et de la Baïse

Il s'agissait en premier lieu de se prononcer sur la fusion entre le Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Auloue avec celui de la Baïse et ses affluents. Marie-Thérèse Broca-Lannaud après avoir évoqué l'objectif de la loi NOTRe qui dans ce cas-là est de réduire au maximum le nombre de syndicats en les regroupant pour une rationalisation des dépenses et énuméré toutes les communes adhérentes aux deux syndicats tenait à préciser que « cette fusion permettra de percevoir des subventions d'Adour-Garonne pouvant aller jusqu'à 70% des travaux. Ces subventions ne seront pas versées en cas de non regroupement ». Des arguments qui ont convaincu les Conseillers Municipaux lesquels dans la foulée ont approuvé les nouveaux statuts et élu le délégué titulaire, Michel Novarini, et son suppléant, Christophe Bezolles.

L'union fait la force

L'autre décision avait une autre consistance à savoir si la municipalité s'en remettait aux propositions du Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et en particulier pour la communauté de communes de la Ténarèze. Laquelle d'ailleurs n'est pas impliquée dans un aucun autre regroupement SDCI sauf pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac, PETR. Ce dernier point sera d'ailleurs l'élément déclencheur d'une discussion qui va amener le Maire et les Conseillers à s'interroger sur l'opportunité à rejoindre le Pays d'Armagnac, (Grand Armagnac, Bas Armagnac, Artagnan en Vic-Fezensac). « Pourquoi pas adhérer, suggère Marie-Thérèse Broca-Lannaud, aux trois communautés de communes, nous serions plus grands et donc plus forts ». Et l'adjoint Michel Novarini d'ajouter : « La Ténarèze est historiquement et culturellement attirée vers l'Armagnac ». Les Conseillers Municipaux se rallient à la proposition du Maire qui est « de ne pas vouloir rester isolé ». Un souhait qui sera transmis au Préfet.

Parmi les autres délibérations à noter la mise à jour de la taxe d'aménagement qui sera de 2%, « C'est la moyenne départementale », souligne le Maire. Une convention sera signée pour la mutualisation des travaux effectués par la commune concernant la création du chemin piétonnier allant de l'avenue du Bataillon d'Armagnac à la RD 930 jusqu'au rond point Carrefour, et la pose de la fibre optique réalisée par Gers Numérique.